

Le Vilain Petit Canard

Le nouveau journal de la CGT Impôts – Trésor
« Ensemble pour être plus forts »



N'oublie pas que tu peux retrouver ce journal, ses infos et bien d'autres choses encore sur notre site internet :

www.tresor.cgt.fr/95/

S'unir pour ne pas subir !

Comme l'ensemble des salariés, la section CGT du Val d'Oise est choquée par la vague de 23 suicides à France Télécom. Nous sommes outrés aussi par les propos du PDG qui, je cite parle de « mode de suicides » dans l'entreprise. Propos dont il s'est excusé puisqu'il dit avoir pensé « mood » en anglais c'est-à-dire humeur, ce qui n'efface pas le mépris affiché pour le personnel et de poursuivre les restructurations prévues au sein du groupe.

Ces suicides ont été recensés à France Telecom, grâce aux syndicalistes qui font un travail de fond dans cette entreprise depuis plusieurs années. Mais combien de suicides chez Renault, Peugeot ? dans l'Education Nationale ? dans les PME et TPE ? Combien de suicides, suite au nombre important de plans sociaux annoncés ?

Sans en arriver à ce geste de désespoir ultime, nous constatons beaucoup de souffrance au travail subie par les salariés, dans de nombreuses entreprises, petites ou grandes !

La France se situe au 3ème rang mondial pour le taux de suicide.

Partout, ces drames sont ressentis par les syndicalistes comme des échecs cinglants. Car l'objectif principal du syndicalisme est de permettre à chacune et chacun de ne jamais rester seul(e), de ne jamais se sentir « isolé(e) » ou en « situation d'échec », mais au contraire de favoriser des rencontres, des échanges, et de créer des liens de **solidarité** et de **fraternité** entre les personnes. (Alors qu'aujourd'hui « performance », « individualisme », « concurrence », « indicateurs », « flexibilité » sont les maîtres mots !)

Loin de nous, de comparer France Telecom à la DGFIP.

Malgré tout, depuis plusieurs années les syndicalistes sont inquiets pour la santé des agents de la DGFIP.

Dans le Val d'Oise, les militants de la CGT, représentants en CTP, élus en CAP, mais aussi le médecin du travail, alertent sans relâche la direction de la dégradation des conditions de vie au travail dans nos services.

Nos déclarations sont restées jusqu'à présent « lettres mortes ».

Aujourd'hui, la DG reconnaît l'existence de la souffrance au travail parmi ses agents et se dit prête à en faire une préoccupation majeure de toute la DGFIP !

Les militants de la CGT du Val d'Oise avec toi seront particulièrement vigilants à ce que les mesures prises lors des groupes de travail nationaux sur les conditions de vie au travail soient prises en compte par notre direction (lire le 4pages sur ce thème).

Mais nous ne sommes pas dans une bulle, nous sommes perméables et concernés par toutes les mesures injustes prises envers le monde du travail.

Il est vrai que, malgré plusieurs mobilisations réussies, depuis le début de l'année, on a l'impression que rien ne sert à rien car les mauvais coups continuent de pleuvoir, à l'exemple de la loi votée le 3 août sur « la mobilité » des fonctionnaires, qui, rend possible notre licenciement ainsi que les plans sociaux successifs de Molex, Continental, Faurecia, ... La loi sur le travail du dimanche a été adoptée. Les majorations de durée de cotisations de pension pour les femmes ayant élevé des enfants sont remises en cause. Avec la

taxe carbone, un nouvel impôt est créé. Le gouvernement s'obstine à vouloir privatiser La Poste malgré une action prévue le 22 septembre et un référendum citoyen organise le 3 octobre.



Pour les traders, les rémunérations des dirigeants de grandes entreprises, les profits affichés par les banques renflouées par l'Etat, ça va, merci ! ! !

Le gouvernement et le patronat veulent nous démontrer que ce n'est pas la rue qui gouverne et seraient trop heureux de nous voir résignés !

Certes parfois nous perdons des batailles, mais nous enregistrons aussi des victoires !

La lutte se poursuit, la prise de conscience des citoyens s'élève comme le rapport de force !

Qui peut prédire l'Avenir ? Dans quelle Société vivrons-nous demain ?

A la CGT le verbe « résigner » ne fait pas partie de notre vocabulaire, nous lui préférons et de loin les verbes « résister », « lutter », « s'organiser », « se syndiquer » pour un monde meilleur où le progrès est au service de l'homme et de la satisfaction de ses besoins plutôt que l'homme au service du progrès et des plus riches !

Alors n'hésitez plus, rejoignez l'équipe de la CGT du Val d'Oise, car se syndiquer à la CGT, c'est bon pour le moral et contribue à préserver la santé !

Permis de démolir le cadastre...

Ils n'en finissent pas de démolir le cadastre. Dernière illustration : les permis de construire. Pour surveiller les constructions d'immeubles, ils sont source d'information de qualité.

Plusieurs sources d'information étaient jusqu'alors utilisées à la DGFIP :

- la plus importante consiste en la transmission informatique par les DDE du listing des permis de construire, des permis d'aménager, des déclarations préalables et autres permis de démolir

- l'autre source, celle là interne à notre administration, consiste en l'exploitation des extraits d'acte, des renseignements des CDI (bulletins navettes) des renseignements de terrain (géomètres), ou encore des infos glanées dans les commissions communales (CCID)

Avec la RGPP (Révision Générale des Politiques Publiques) les DDE ont disparu, et laissent place aux DRE (rattachées au MEEDDAT) avec un effectif très réduit bien sûr !

La DRE transmet maintenant les informations nationales au CSI d'Angers qui doit les scinder en fichiers départementaux, disponibles mensuellement pour les directions sur un site consacré.

Les fichiers départementaux sont ensuite importés dans les bases LASCOT des CDIF.

Les CDIF envoient en retour les fichiers d'exportation issus des bases lascot au MEEDDAT via la direction (fichiers départementaux) qui envoie à la DG (pour fichier national) qui envoie au CSI d'Angers.

Pas de nouveaux permis depuis 6 mois !

Conséquences des carences actuelles si elles perdurent :

- *Pour les services* : dans les CDI ou SIP, les infos vont manquer pour « créer » les logements, établir les valeurs locatives et faire les rapprochements IR/TH.

- *Pour les collectivités territoriales* : les bases de la fiscalité locale seront amputées des éléments manquants.

Quelques suggestions ...

il serait apprécié que nos responsables hiérarchiques assument eux-mêmes ces dysfonctionnements devant les élus et les contribuables au lieu de nous envoyer au charbon !



Rémunérations et échelonnement indiciaire depuis le 1^{er} juillet 2009

La réévaluation du SMIC au 1^{er} juillet 2009 (de 8,71€ à 8,82€) même si elle est jugée nettement insuffisante par la CGT, a inévitablement des conséquences sur les premiers indices de la catégorie C. Ainsi les indices majorés IM 290, 291 et 292 sont réévalués de deux points tandis que l'indice 294 est réévalué d'un point.

Par ailleurs une augmentation générale dans la fonction publique de 0,5% porte la valeur annuelle de l'indice 100 à 5512,17€, ceci à compter du 1^{er} juillet 2009. En pratique cela donne 4,59€ pour la valeur mensuelle du point d'indice.



Et ça continue encore et encore c'est que le début d'accord d'accord

D'abord des réformes à tour de bras
Des fusions de services à tout va !
Avec la LOLF faut supprimer les crédits
Sur notre dos les économies !

Et ça continue encore et encore
C'est que le début d'accord, d'accord...

Quelque chose vient de tomber :
La loi de la mobilité
Un moyen de supprimer des places
Sarko veut qu'on libère l'espace
T'auras plus personne devant...

Faudrait qu'RGPP ne soit pas passée
Faut qu'on les oblige à arrêter tout ça
Faudrait qu'on soit plus à manifester
Dis-toi qu'tu vas dégager de ton poste
Dis-toi surtout qu'tu n'y reviendras pas
Ils s'en foutent que t'aies eu une bonne note
Ou que tu leur lèches les bottes

Suppression de poste, l'annonce qui blesse
C'est toi ou ton copain qui reste ?
Seulement 3 postes on te propos'ra,
Tu refuses ? On ne voudra plus de toi

Et ça continue encore et encore
C'est que le début d'accord d'accord...

Précarité se pointe à l'horizon !
Il est temps d'passer à l'action :
Faut qu'tout le monde descende sur la place
Et crie tout fort que c'est dégueulasse !

Un salarié de France Telecom vient de se suicider fin août. Il s'agit du 22ème cas depuis début 2008.

Pour l'heure la direction se dit « concernée » par ce nouveau drame et évoque des tensions réelles dans le fonctionnement de l'entreprise. Le 9 septembre, après avoir appris que son poste était supprimé, un salarié se poignarde en pleine réunion.

La parole des salariés se libère depuis quelques jours. Elle fait état d'un mal être, d'une surcharge de travail, d'une résignation et d'entretiens individuels infantilisants.

Selon plusieurs syndicats, tous les moyens sont bons pour « pousser les gens vers la sortie ». Les chiffres parlent d'eux mêmes : 140 000 personnes (essentiellement fonctionnaires) en 1993 contre

80 000 en 2006. De 2006 à 2008 : 14 000 mobilités internes vers des secteurs « prioritaires » tels l'ADSL, les mobiles, les fonctions commerciales etc.... avec comme objectif : LA RENTABILITE. Et toujours le même discours « Si vous n'êtes pas contents, vous pouvez aller voir ailleurs ! »

Loin de nous l'idée de comparer les méthodes de France Telecom avec celle de la DGFIP mais nous pouvons



malheureusement constater quelques similitudes dans le franchissement d'une ligne rouge que certains de nos dirigeants n'hésitent pas, ou plus, à franchir.

Ainsi, il y a peu, des agents se sont vu sèchement « remettre en place » avec cette formule lapidaire « Si vous n'êtes pas satisfaits vous pouvez toujours aller voir dans le privé ! »

Si un cadre a parfaitement le droit de s'opposer aux revendications de ses agents il n'en demeure pas moins qu'il doit conserver son sang froid et assumer ses choix dans le respect et la tolérance propre à chacun.

Il s'agit là de faire face à l'humain et nos cadres n'ont absolument aucun droit d'humilier leurs interlocuteurs. Car il s'agit bien là d'humiliation.

Or, nous touchons là au cœur du sujet car si le sentiment d'injustice est très fortement ressenti parmi le personnel c'est qu'il est nourri par bon nombre de décisions et de comportement de notre hiérarchie.

Des statistiques toujours meilleures, une réduction des effectifs sans fin, une performance toujours plus accrue avec, comme objectif final, une mesure quantitative.

Mais LA QUALITE ? ET L'HUMAIN ? A quel niveau se situent t'ils ?

Les Brèves du Département :

Grippe A : une suspicion de cas d'un agent d'accueil à St Leu, désinfection des locaux de l'accueil 5 jours après. Aux agents de tout débarasser et de tout remettre en place le lendemain (coût: env. 4 € du m²). Visite de M. ANOULIES juste pour discuter avec les vérificateurs (2 étages plus haut)... CQFD !

Garges : un graff' à l'HDI ! Oui mais c'est de l'Art urbain. Un mur du parking de l'HDI a été mis à la disposition du gardien concierge remplaçant cet été. Ce graffeur a exercé son art sur le thème de la fusion DGI/CP. Alors n'hésitez pas à aller le voir quand vous serez de passage à Garges !

Nouveaux agents : cette année réunion d'accueil avec champagne pour tous ! Quand même ! Malheureusement, encore en 2009, les nouveaux agents ont été « parqués » dans des foyers. Problème : les foyers sont déjà surchargés, donc pas d'autre choix pour certains agents que d'aller à l'hôtel...

DU : Manque de contertation à la Trésorerie de Cergy : seuls quelques agents ont été conviés à la réunion de recensement des riques professionnels.

Plateaux téléphoniques : ils sont mis en place au moment de forte affluence d'appels pour décharger les pôles. Résultats seulement 2 personnes par CDI pour répondre à ceux qui auront la chance de réussir à les joindre... Cherchez l'erreur !

AVIS DE NON IMPOSITION IR 2008 : la confusion règne

Cette année, certains contribuables non imposables ont reçu 2 avis dans 2 plis distincts.

Pourquoi faire simple quand on peut faire compliqué ?

En effet, l'avis a subi cette année un relooking qui a réduit sensiblement l'espace disponible pour l'impression du détail du calcul de l'impôt.

Des contribuables ont donc reçu leur avis en pièces détachées, un jour un morceau et le surlendemain la suite : 2 enveloppes, 2 timbres, et s'ils bénéficiaient du Crédit d'Impôt Exceptionnel, deux fois le même courrier du Ministre Woerth. Les économies de fonctionnement, Bonjour !!

Pour corser le tout, l'avis d'impôt est libellé « avis d'impôt sur les revenus 2009 », cette nouvelle présentation amène nombre de contribuables à retourner leur avis daté et signé au centre des impôts, ce qui oblige le service à le renvoyer en précisant au contribuable qu'il doit conserver son avis. Faisons des économies...

Alors que la DGFIP mettait en avant le développement durable pour justifier l'envoi d'un seul exemplaire de la déclaration de revenus (ce qui a entraîné des difficultés à l'accueil avec des contribuables qui n'avaient pas le double de leur déclaration), elle n'hésite pas à dépenser des sommes faramineuses pour promouvoir à outrance la télédéclaration ou à adresser 2 fois la lette du ministre aux mêmes personnes.

L'argument du développement durable devient un prétexte utilisé avec cynisme à toutes les sauces, (la mise en oeuvre programmée de la taxe carbone en est un autre exemple) justifiant pour le gouvernement de frapper au porte-monnaie des ménages.

A méditer :

« 2010 sera un rendez-vous capital pour la réforme des retraites. Il faudra que tout soit mis sur la table : l'âge de la retraite, la durée de cotisation, bien sûr la pénibilité. »

Nicolas SARKOSY, Congrès de Versailles, le 22 juin 2009.

CONCOURS INTERNE DE CONTROLEUR : NOUVELLES EPREUVES DES 2009

En 2008 avait lieu le premier concours commun à la DGFIP, à la DGCCRF et aux Douanes pour la catégorie C. Aujourd'hui, la Direction Centrale a décidé d'harmoniser le concours de contrôleur des Impôts et du Trésor Public et ce, dès 2009. Il ne s'agit pas d'un concours commun se déroulant le même jour pour tous les candidats, mais d'une modification des épreuves comme suit pour le concours interne, chaque filière conservant son propre calendrier :

	AVANT	APRÈS
	Toutes les notes inférieures à 6 sont éliminatoires	Toutes les notes inférieures à 5 sont éliminatoires
E C R I T	Epreuve n°1 : - Composition française sur un sujet d'ordre général (3h, coef 4)	Epreuve n°1 : - Analyse d'un dossier administratif et réponse à des questions à partir de ce dossier (3h, coef 5)
	Epreuve n°2 : - Résumé d'un texte de caractère général ou administratif (3h, coef 4)	Epreuve n°2 au choix : - environnement juridique et missions de la filière (3h, cf 5) - comptabilité privé (3h, coef 5) - gestion administrative (3h, coef 5) - traitement automatisé de l'information (5h, coef 5)
	Epreuve n°3 : Epreuve professionnelle à option consistant en la réponse à une ou plusieurs questions et pouvant comporter la résolution de cas. (3h, coef 4)	Epreuve n°3 facultative : - Traduction en français d'un texte rédigé en Anglais, Allemand, Espagnol ou Italien (1h30, coef 1)
	Epreuve n°4 facultative : - Traduction en français d'un texte rédigé en Anglais, Allemand, Espagnol, Italien, Russe, Arabe ou Portugais (1h30, coef 1)	
O R A L	Conversation avec un jury portant notamment sur les missions et l'organisation de la Direction à partir de l'expérience professionnelle du candidat. (20min, coef 5)	Oral pour les candidats n'ayant pas choisi le traitement automatisé de l'information : - Entretien portant sur l'expérience professionnelle du candidat et son aptitude à exercer des fonctions de contrôleur (fiche de présentation du parcours professionnel à fournir en amont) (25min, coef 8)
	Oral pour les candidats ayant choisi le traitement automatisé de l'information : - Exposé, après 15min de prépa, sur un sujet d'ordre général parmi 2 tirés au sort (15min, coef 3) - Interrogation sur le programme relatif aux fonctions de programmeur (30min, coef 2)	Oral pour les candidats ayant choisi le traitement automatisé de l'information : - Entretien portant sur l'expérience professionnelle du candidat et son aptitude à exercer des fonctions de contrôleur (fiche de présentation du parcours professionnel à fournir en amont) (20min, coef 5) - Interrogation sur le programme relatif aux fonctions de programmeur (30min, coef 3)

Les lauréats ayant satisfait aux épreuves d'informatique acquièrent la qualification de programmeur s'ils ont obtenu une note au moins égale à 10 sur 20, d'une part à l'épreuve écrite d'admissibilité, et d'autre part, à l'épreuve orale d'admission.

N'oublie pas ton Droit Individuel à la Formation !



Ce droit est entré en vigueur au 1er janvier 2008, chaque agent travaillant à plein temps disposait à cette date d'un crédit de 10 heures au titre de 2007 (mise en place au 1er juillet 2007 cf loi 2007-148).

Le droit est d'une durée de 20 heures par année de service pour les agents à temps complet ou à temps partiel de droit (*enfants de - de 3 ans, enfants adoptés depuis - de 3 ans, soins à un conjoint, enfant ou ascendant à charge*). Ces heures sont cumulables jusqu'à un maximum de 120 heures. Ce droit est plafonné. Si l'agent ne consomme pas ses droits, la durée disponible reste limitée à 120 heures.

Les 20h sont proratisées pour les agents travaillant à temps partiel. Cependant elles sont aussi plafonnées à 120h.

Tu peux mobiliser ton DIF en complément des droits à congés prévus par le décret :

- pour préparer un concours ou un examen en complément des cinq jours prévus ;

- pour réaliser un bilan de compétences ;
- pour engager une procédure de validation des acquis de l'expérience (VAE) si l'administration a validé ta demande.

Les actions de formation retenues au titre du DIF peuvent se dérouler en dehors du temps de service avec ton accord écrit et celui de ton administration. Dans ce cas tu perçois une allocation de formation égale à 50% de ton traitement net, une base horaire étant retenue.

Lorsque la demande est validée par l'administration, celle-ci prend en charge les frais liés à cette formation.

Alors pense à l'utiliser...

En cas de besoin qui contacter ?

● ALCALOIDE Rachel	Trésorerie de Marines	01 30 39 80 65
● ALOKPO Pierre	Accueil HDI Cergy	01 30 75 72 09
● BITRAN Sandrine	SIP Ermont Ouest	01 30 72 82 37
● BOUBY Véronique	SIP Ermont Ouest	01 30 72 82 42
● BRAUD Jean-Michel	Brigade Domaniale	01 34 41 10 81
● CORBEL Ghislaine	Cergy Collectivités	01 34 24 75 08
● DELAUDIER Sébastien	Equipe de Renfort Départementale	
● DELCROIX Claudine	SIE Argenteuil Ville	01 39 96 35 00
● DESJACQUES Nathalie	CDIF de Cergy	01 30 75 72 49
● DIEULOT Vincent	SIE Ermont Est	01 30 72 82 07
● DUBOIS Dominique	Trésorerie de Bezons	01 39 47 44 39
● GAILLARD Myriam	SIE Garges Est	01 34 53 38 09
● GAMBIER Alisson	CDI St-Leu-la-Forêt	01 30 40 66 00
● HENNEQUIN Maryvonne	Cergy Collectivités	01 34 24 62 62
● LAHMY Pierre	Pôle CE de Cergy	01 30 75 73 57
● LE GALL Michel	Trésorerie d'Ecouen	01 39 90 77 77
● LEBKIRI Myriam	SIP Ermont Ouest	01 30 72 82 34
● NOUET Vincent	7ème BDV de St Leu	01 30 40 66 71
● PHAM Son Lam	CDI Pontoise Est	01 30 75 72 69
● PIERRARD Marie-Laure	CH - 1er Bureau	01 30 75 73 92
● PREVOST Marie-Christine	Trésorerie de Marines	01 30 39 70 34
● RAVEZ Patricia	CDIF Cergy-Pontoise	01 30 75 72 57
● SEROPIAN Nadia	SIE Garges Est	01 34 53 38 06
● SMADJA Dominique	Pôle CE de Garges	01 34 53 59 37
● SPEC Philippe	Pôle CE de Cergy	01 30 75 73 07
● TOQUET Evelyne	BCPR Ermont	01 30 72 82 58
● UZAN Christiane	SIE Pontoise SUD	01 30 75 77 82
● VINCENT Fabrice	Trésorerie Générale	01 34 25 12 05



Bulletin d'adhésion ou de liste de diffusion

NOM : Prénom :

Date de naissance : N° DGI :

CATEGORIE : Grade : Echelon :

Indice : Temps partiel..... %

AFFECTATION

Résidence : Structure :

ADRESSE ADMINISTRATIVE :

.....
NOM ET PRÉNOM

.....
SERVICE

.....
ENTRÉE - BÂTIMENT - RÉSIDENCE

.....
N° TYPE ET VOIE (EX : AVENUE DES FLEURS)

.....
MENTION SPÉCIALE DE DISTRIBUTION ET N° (EX : BP - TSA - ...) OU LIEU DIT

.....
CODE POSTAL/CEDEX LOCALITÉ DE DESTINATION OU LIBELLÉ CEDEX

Tél. : mail.dgi :

ADRESSE PERSONNELLE :

.....
NOM ET PRÉNOM

.....
ENTRÉE - BÂTIMENT - RÉSIDENCE

.....
N° TYPE ET VOIE (EX : AVENUE DES FLEURS)

.....
MENTION SPÉCIALE DE DISTRIBUTION ET N° (EX : BP - TSA - ...) OU LIEU DIT


.....
CODE POSTAL/CEDEX LOCALITÉ DE DESTINATION OU LIBELLÉ CEDEX

Tél. : mail.perso : (facultatif)

Envoi de la *Vie Syndicale* :

Adresse administrative Adresse personnelle

Facultatif



POUR LES AGENTS A ET A+

Adhésion à l'UGICT (secteur Cadres & Techniciens)

Oui Non

L'adhésion à l'UGICT n'entraîne pas de cotisation supplémentaire.
La revue "OPTION" est adressée à chaque adhérent

Date : Signature :

Si tu veux seulement
faire partie de notre liste
de diffusion, merci de
cocher cette case :

- Actif
- Retraité
- Stagiaire